



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 29

**fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)
de la région Grand Est**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1111-9-1 et D 1111-2 et suivants ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 3 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique autres que les membres de droit ;
- VU l'arrêté n° 2014/93 du 22 décembre 2014 du Préfet de la Région Alsace fixant la liste des membres de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Alsace ;
- VU l'arrêté n°2015/26 du 13 avril 2015 du Préfet de la région Alsace modifiant la liste des membres de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Alsace ;
- VU l'arrêté du 24 décembre 2014 portant institution et composition nominative de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté du 25 février 2015 complétant la composition nominative de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Champagne-Ardenne fixée par l'arrêté du 24 décembre 2014 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2015 complétant la composition nominative de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Champagne-Ardenne fixée par les arrêtés du 24 décembre 2014 et du 25 février 2015 ;
- VU l'arrêté n°DCTAJ/1-021 du 12 mars 2015 du Préfet de la région Lorraine fixant la liste des membres de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Lorraine et abrogeant l'arrêté n°DCTAJ/1-005 du 21 janvier 2015 fixant la liste des membres de la conférence territoriale de l'action publique de la région Lorraine ;

VU l'arrêté n°2015-DCTAJ/1-034 du 2 mai 2015 modifiant l'arrêté n°DCTAJ/1-021 du 12 mars 2015 du Préfet de la région Lorraine fixant la liste des membres de la Conférence territoriale de l'action publique de la région Lorraine ;

VU les arrêtés préfectoraux portant création des établissements publics de coopération intercommunale ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont membres de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est, en vertu des 1° à 3° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT :

1.1 - Représentant du Conseil Régional (1° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT)

M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional du Grand Est,

1.2 - Représentant du Conseil départemental (2° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

pour le département des Ardennes :

M. Benoît HURE, Président du Conseil départemental des Ardennes,

pour le département de l'Aube :

M. Philippe ADNOT, Président du Conseil départemental de l'Aube,

pour le département de la Marne :

M. René-Paul SAVARY, Président du Conseil départemental de la Marne,

pour le département de la Haute-Marne :

M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de la Haute-Marne,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

M. Mathieu KLEIN, Président du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle,

pour le département de la Meuse :

M. Claude LEONARD, président du Conseil départemental de la Meuse,

pour le département de la Moselle :

M. Patrick WEITEN, président du Conseil départemental de la Moselle,

pour le département du Bas-Rhin :

M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin,

pour le département du Haut-Rhin :

M. Eric STRAUMANN, Président du Conseil départemental du Haut-Rhin,

pour le département des Vosges :

M. François VANNON, Président du Conseil départemental des Vosges,

1.3 - Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants (3° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

pour le département des Ardennes :

M. Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole,
M. Renaud AVERLY, Président de la Communauté de communes du Pays rethélois,

pour le département de l'Aube :

M. François BAROIN, Président de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

pour le département de la Marne :

Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
M. Bruno BOURG-BROC, Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,
M. Franck LEROY, Président de la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

pour le département de la Haute-Marne :

Mme Christine GUILLEMY, Présidente de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles,
M. François CORNUT-GENTILLE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

M. André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy,
M. Christian ARIES, Président de la Communauté d'agglomération de Longwy,
M. Laurent TROGRIC, Président de la Communauté des communes du bassin de Pompey,
M. Henry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson,
M. Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de communes « Terres Toulaises »
M. Jacky ZANARDO, Président de la Communauté de communes des pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne,
M. Laurent de GOUVION SAINT-CYR, Président de la Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat,

pour le département de la Meuse :

M. Samuel HAZARD, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun,
M. Bertrand PANCHER, Président de la Communauté d'agglomération de Bar-Le-Duc- Sud Meuse,

pour le département de la Moselle :

M. Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole,
M. Paul FELLINGER, Président de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France,
M. Pierre CUNY, Président de la Communauté d'agglomération Portes de France – Thionville,
M. Michel LIEBGOTT, Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,
M. Lionel FOURNIER, Président de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle,
M. Roland ROTH, Président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences,
M. Jean-Claude MAHLER, Président de la Communauté de communes Rives de Moselle,
M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Centre Mosellan,
M. Pierre LANG, Président de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach,
M. Pierre HEINE, Président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan,
M. Roland GEIS, Président de la Communauté de communes du Saulnois,
M. Roland KLEIN, Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud,
M. Francis VOGT, Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche,

pour le département du Bas-Rhin :

M. Robert HERRMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg,
M. Claude STURNI, Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau,
M. Louis BECKER, Président de la Communauté de communes du Pays Rhéna,
M. Laurent FURST, Président de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig,
M. Pierre KAETZEL, Président de la Communauté de communes de la région de Saverne
Marmoutier Sommerau,
M. Marcel BAUER, Président de la Communauté de communes de Sélestat,
M. Jean-Marc WILLER, Président de la Communauté de communes du canton d'Erstein

pour le département du Haut-Rhin :

M. Gilbert MEYER, Président de la Communauté d'agglomération Colmar Agglomération,
M. Fabian JORDAN, Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace
Agglomération,
M. Alain GIRNY, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération,
M. Marc JUNG, Président de la Communauté de communes de la région de Guebwiller,
M. Romain LUTTRINGER, Président de la Communauté de communes Thann-Cernay,
M. Gérard HUG, Président de la Communauté de communes Pays Rhin – Brisach,
M. Michel WILLEMANN, Président de la Communauté de communes Sundgau,

pour le département des Vosges :

M. Michel HEINRICH, Président de la Communauté d'agglomération d'Épinal,
M. David VALENCE, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
M. Didier HOUOT, Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges,
M. Michel DEMANGE, Président de la Communauté de communes de la Porte des Vosges
méridionales,

ARTICLE 2 :

Sont désignés membres autres que de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région
Grand Est :

**2.1 - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité
propre de moins de 30 000 habitants (4° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

pour le département des Ardennes :

Titulaire : M. Bernard DEKENS, Président de la Communauté de communes Ardenne-Rives de
Meuse,
Suppléant : M. Régis DEPAIX, Président de la Communauté de communes Vallées et Plateau
d'Ardenne,

pour le département de l'Aube :

Titulaire : M. Yves FOURNIER, Président de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoï,
Suppléant : Mme Marion QUARTIER, Présidente de la Communauté de communes du Barséquanais
en Champagne

pour le département de la Marne :

Titulaire : M. Bertrand COURROT, Président de la Communauté de communes de l'Argonne
Champenoise,
Suppléant : vacant

pour le département de la Haute-Marne :

Titulaire : Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la Communauté de communes des Trois
Forêts,

Suppléant : M. Charles GUENE, Président de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

Titulaire : M. Olivier JACQUIN, Président de la Communauté de communes Mad-et-Moselle,

Suppléant : M. Daniel MATERGIA, Président de la Communauté de communes Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres,

pour le département de la Meuse :

Titulaire : M. Stéphane MARTIN, Président de la Communauté de communes Haute Saulx et Perthois - Val d'Ornoi,

Suppléant : M. Didier MASSE, Président de la Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain,

pour le département de la Moselle :

Titulaire : M. François LAVERGNE, Président de la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont,

Suppléant : M. André BOUCHER, Président de la Communauté de communes Houve – Pays Boulageois,

pour le département du Bas-Rhin :

Titulaire : M. Justin VOGEL, Président de la Communauté de Communes du Kochersberg,

Suppléant : M. Denis RIEDINGER, Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn,

pour le département du Haut-Rhin :

Titulaire : M. Jean-Marie MULLER, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg,

Suppléant : vacant,

pour le département des Vosges :

Titulaire : M. Jean-Jacques GAULTIER, Président de la Communauté de communes Terre d'Eau,

Suppléant : vacant

2.2. - Représentants des communes de plus de 30 000 habitants (5° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

pour le département de la Marne :

Titulaire : M. Benoist APPARU, Maire de la commune de Châlons-en-Champagne,

Remplaçant : Arnaud ROBINET, Maire de la commune de Reims,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

Titulaire : M. Laurent HENART, Maire de la commune de Nancy,

Remplaçant : M. Stéphane HABLOT, Maire de la commune de Vandoeuvre-les-Nancy,

pour le département de la Moselle :

Titulaire : M. Dominique GROS, Maire de la commune de Metz,

Remplaçant : vacant,

pour le département du Bas-Rhin :

Titulaire : M. Roland RIES, Maire de la commune de Strasbourg,

Remplaçant : M. Jean-Marie KUTNER, Maire de la commune de Schiltigheim,

pour le département du Haut-Rhin :

Titulaire : M. Jean ROTTNER, Maire de la commune de Mulhouse,

Remplaçant : vacant,

2.3. - Représentants des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants (6° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

pour le département des Ardennes :

Titulaire : M. Yann DUGARD, Maire de la commune de Vouziers,
Remplaçant : M. Mario IGLESIAS, Maire de la commune de Fumay,

pour le département de l'Aube :

Titulaire : M. Philippe BORDE, Maire de la commune de Bar sur Aube,
Remplaçant : M. Hugues FADIN, Maire de la commune de Nogent-sur-Seine,

pour le département de la Marne :

Titulaire : M. Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la commune de Vitry-le-François,
Remplaçant : M. Dominique LEVEQUE, Maire de la commune d'Ay,

pour le département de la Haute-Marne :

Titulaire : M. Bertrand OLLIVIER, Maire de la commune de Joinville,
Remplaçant : Mme Sophie DELONG, Maire de la commune de Langres,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

Titulaire : M. Jacques LAMBLIN, Maire de la commune de Lunéville,
Remplaçant : M. Henri POIRSON, Maire de la commune de Dieulouard,

pour le département de la Meuse :

Titulaire : M. Xavier COCHET, Maire de la commune de Saint-Mihiel,
Remplaçant : M. Jérôme LEFEVRE, Maire de la commune de Commercy,

pour le département de la Moselle :

Titulaire : M. Alain MARTY, Maire de la commune de Sarrebourg,
Remplaçant : M. François GROSDIDIER, Maire de la commune de Woippy,

pour le département du Bas-Rhin :

Titulaire : M. Vincent DEBES, Maire de la commune de Hoenheim,
Remplaçant : M. Jean-Lucien NETZER, Maire de la commune de Bischwiller,

pour le département du Haut-Rhin :

Titulaire : M. Antoine HOMÉ, Maire de la commune de Wittenheim,
Remplaçant : M. Pierre DISCHINGER, Maire de la commune de Munster,

pour le département des Vosges :

Titulaire : M. Michel DEMANGE, Maire de la commune de Saint-Etienne-les-Remiremont,
Remplaçant : M. Dominique MOMON, Maire de la commune de Thaon-les-Vosges,

2.4. - Représentants des communes de moins de 3 500 habitants (7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

pour le département des Ardennes :

Titulaire : M. Miguel LEROY, Maire de la commune d'Auvillers-les-Forges,
Remplaçant : M. André GODIN, Maire de la commune de Glaire,

pour le département de l'Aube :

Titulaire : M. Denis MAILIER, Maire de la commune d'Avant-les-Ramerupt,
Remplaçant : M. Alain STEINMANN, Maire de la commune de Voué,

pour le département de la Marne :

Titulaire : M. François, VAROQUIER, Maire de la commune de Dommartin-sous-Hans,
Remplaçant : M. Alain SIMON, Maire de la commune de Sapignicourt,

pour le département de la Haute-Marne :

Titulaire : M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de Bourmont,
Remplaçant : Mme Sophie THEVET, Maire de la commune de Saint-Thiébauld,

pour le département de la Meurthe-et-Moselle :

Titulaire : Mme Rose-Marie FALQUE, Maire de la commune d'Azerailles,
Remplaçant : M. Jean-François MARIEMBERG, Maire de la commune d'Allondrelle-la-Malmaison,

pour le département de la Meuse :

Titulaire : M. Gérard FILLON, Maire de la commune de Beurey-sur-Saulx,
Remplaçant : M. Michel MOREAU, Maire de la commune de Lavallée,

pour le département de la Moselle :

Titulaire : M. Jean-Marie MIZZON, Maire de la commune de Basse-Ham,
Remplaçant : M. Jean-Michel MEREL, Maire de la commune de Ley,

pour le département du Bas-Rhin :

Titulaire : Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de la commune de Dinsheim-sur-Bruche,
Remplaçant : M. Jacques CORNEC, Maire de la commune de Bourgheim,

pour le département du Haut-Rhin :

Titulaire : M. René DANESI, Maire de la commune de Tagsdorf,
Remplaçant : M. Paul MUMBACH, Maire de commune de Dannemarie,

pour le département des Vosges :

Titulaire : M. Michel LALLEMAND, Maire de la commune de Rebeuville,
Remplaçant : M. Christian DEMANGE, Maire de Saint-Jean-d'Ormont,

Le représentant titulaire mentionné aux 4° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT dont le siège devient vacant pour cause de décès, de démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par la personne élue en même temps que lui à cet effet et, lorsque ces dispositions ne peuvent plus être appliquées, il est procédé, dans un délai de trois mois, aux élections ou aux désignations requises dans le collège considéré.

2.5. - Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne (8° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :

Monsieur Stessy SPEISSMANN, maire de la commune de Gérardmer,

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n°2016/99 en date du 29 février 2016 fixant la liste des membres de la Conférence territoriale de l'Action Publiques (CTAP) de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Les dispositions du présent arrêté peuvent être contestées devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Strasbourg, le **17 FEV. 2017**

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI